



## Stipulations : Programme de bourses de découverte 2026 de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada

### Résumé

Le programme de bourses de découverte 2026 a pour objectif d'investir dans les projets à fort potentiel visant à : **a)** identifier les causes de la SLA et à découvrir des traitements contre la maladie, ainsi que d'autres troubles neurologiques comme la sclérose latérale primitive, l'amyotrophie spinale progressive et la SLA/DLFT (dégénérescence lobaire fronto-temporale) ; ou **b)** faire progresser la recherche de solutions pour maximiser la fonction, minimiser l'invalidité et optimiser la qualité de vie grâce à la gestion des symptômes ainsi que le soutien aux familles et aux personnes aux prises avec la SLA. À titre d'exemple, ceci inclut entre autres la gestion des sécrétions et des crampes, les interventions psychologiques pour traiter les problèmes de santé mentale, les interventions nutritionnelles, les soins respiratoires, les solutions d'ingénierie pour réduire les limitations physiques, ainsi que les programmes répondant aux besoins des soignants. Ces priorités s'inscrivent dans la mission de la Société canadienne de la SLA visant à créer « Un monde sans SLA », et ce, en mettant stratégiquement à contribution l'apport du Canada à la recherche mondiale dans ce domaine.

Le programme de bourses de découverte finance les projets de recherche collaborative et les équipes de recherche pluridisciplinaires, en particulier celles qui favorisent des approches innovatrices en intégrant l'expertise de chercheurs hors du domaine. Il vise aussi à recueillir des données préliminaires sur de nouvelles pistes de recherches susceptibles d'attirer d'importantes subventions pluriannuelles et d'aboutir à un programme translationnel qui contribuera à créer un monde sans SLA.

### À propos de la Société canadienne de la SLA

La Société canadienne de la SLA travaille à changer ce que signifie vivre avec la sclérose latérale amyotrophique, une maladie implacable et terminale. Guidés par la communauté canadienne de la SLA, nous répondons au besoin criant pour des traitements salvateurs en investissant dans des recherches de haute qualité qui alimenteront la découverte scientifique, en mobilisant l'industrie, en favorisant une capacité clinique accrue et en plaidant pour un accès à des traitements éprouvés, équitables, abordables et rapides. Répondant à un énorme besoin de connaissances, de sensibilisation et d'éducation récentes et crédibles sur la SLA, nous donnons aux Canadiens atteints de la SLA les moyens de s'orienter dans les réalités actuelles de la SLA, d'être des consommateurs informés sur la SLA, et de plaider efficacement en faveur du changement. En Ontario, nous fournissons des services communautaires directs pour aider les gens à composer avec la SLA. Fondée en 1977, la Société canadienne de la SLA est un organisme de bienfaisance enregistré dont le travail est soutenu par de généreux donateurs qui partagent notre vision d'un monde sans SLA. [www.als.ca](http://www.als.ca).

### À propos de la Fondation Brain Canada



La Fondation Brain Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. Depuis plus de 25 ans, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, et de veiller à ce que le Canada dispose d'un excellent bassin de talent pour demeurer à l'avant-garde de la recherche sur le cerveau. La vision de la Fondation Brain Canada est de comprendre le cerveau, en santé ou malade, d'améliorer la vie et d'avoir un impact sociétal.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) est une entente novatrice entre le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'accroître l'investissement dans la recherche sur le cerveau au profit des Canadiens et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. Le Fonds appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques.  
<https://braincanada.ca/fr>

## Aide financière

Le programme de bourses de découverte comporte deux volets destinés à financer un modeste ensemble d'idées et leur développement ultérieur. Le programme dispose d'une enveloppe de **1 500 000 \$** dont la répartition sera modulée entre les différents volets. La répartition des bourses entre les volets sera fonction de la qualité des candidatures et de l'issue de leur examen par des pairs. Les deux volets favorisent des perspectives de recherche novatrices, reposant des prémisses bien fondées et un plan expérimental réalisable.

La **bourse de démarrage (Volet 1)** vise à promouvoir des idées novatrices en finançant l'établissement de données préliminaires ou l'approfondissement de pistes reposant sur des signes précurseurs encourageants. Les données préliminaires peuvent accroître à la compétitivité, mais ne sont pas nécessairement obligatoires. Les candidats peuvent demander une bourse de **125 000 \$** pour leur projet de recherche, payable sur une période de deux ans. Ce volet privilégie les travaux à risque et à rendement élevés. Si un projet initialement financé dans le cadre du volet de démarrage donne lieu à des résultats préliminaires encourageants, ceux-ci pourront servir de base à une demande de bourse relative au volet de développement.

La **bourse de développement (Volet 2)** vise à financer des projets reposant sur des données préliminaires probantes et qui pourraient aboutir à une application pratique chez l'humain. Étant donné la nature hautement compétitive et sous-financée des subventions de fonctionnement pluriannuelles du gouvernement fédéral au Canada, il peut s'avérer difficile de faire de la SLA une priorité au sein d'un



laboratoire unique ou d'une stratégie de recherche clinique. Les candidats peuvent demander une bourse de **500 000 \$** pour leur projet de recherche, payable sur une période de trois ans. Les bourses visent à financer les équipes axées sur la recherche collaborative et translationnelle, de manière à favoriser des progrès scientifiques durables.

Étant donné le montant plus élevé des bourses de développement, l'importance du projet par rapport l'ensemble du programme de recherche sur la SLA du candidat sera prise en compte. Les chercheurs qui n'ont pas un programme de recherche sur la SLA formel demeurent admissibles, dans la mesure où ils expliquent clairement la manière dont ils feront progresser les éléments de leur projet au-delà du financement accordé. En général, la bourse de démarrage est celle qui convient le mieux aux chercheurs qui n'œuvrent pas dans le domaine de la SLA et qui proposent de nouvelles idées.

Dans tous les cas, les fonds doivent servir à financer les coûts directs de la recherche faisant l'objet de la subvention et doivent être liés directement au projet ou aux activités accomplies. Les coûts indirects ou les frais généraux ne sont pas considérés comme des dépenses admissibles. De plus, un maximum de 50 % des fonds de la subvention peut être alloué à des dépenses de recherche engagées à l'extérieur du Canada. Le chercheur principal peut demander une exception quant à la durée du projet, mais la dépense accélérée doit être bien fondée.

La Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada ne réclament aucun droit ou intérêt sur la propriété intellectuelle des recherches qu'elles financent. Le programme de recherche conjoint vise uniquement à approfondir les connaissances sur la SLA et autres maladies neurologiques connexes, ainsi qu'à mettre au point des solutions thérapeutiques pour ralentir la progression de la maladie. La Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada respectent les politiques en matière de propriété intellectuelle des établissements hôtes où les fonds sont octroyés.

## Admissibilité

Un chercheur principal doit être nommé pour s'acquitter des tâches administratives et financières. L'endroit où œuvre le chercheur principal fera office d'établissement hôte de la bourse qui, à ce titre, percevra les fonds déboursés par la Fondation Brain Canada.

Le chercheur principal doit occuper un poste universitaire indépendant et mener des recherches dans un établissement canadien admissible, en vertu des [normes des IRSC](#), et ce, pour la durée de la bourse. Les candidats admissibles occupent habituellement un poste de professeur adjoint, agrégé ou titulaire (ou son équivalent). C'est-à-dire, ils peuvent lancer ou gérer leurs propres projets de recherche à titre de chercheur principal, ils sont responsables de la gestion de leur laboratoire, ils décident de l'utilisation des fonds de recherche, et peuvent superviser des stagiaires (le cas échéant, selon les politiques de leur établissement). Les boursiers postdoctoraux ne sont pas des candidats admissibles.

***Pour les deux volets, au moins un chercheur provenant d'un autre établissement ou d'une équipe de recherche distincte au sein de la même institution doit être formellement désigné comme cochercheur. Chaque cochercheur doit être un chercheur indépendant titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme***

Avec le financement de :



ALS CANADA  
RESEARCH PROGRAM



Fondation  
Brain Canada  
Foundation



Avec le financement de  
Financial contribution from

Santé  
Canada  
Health  
Canada

**équivalent, ou d'un doctorat en médecine (MD, erg., pht., etc.). Les chercheurs cliniciens doivent avoir réussi un programme de résidence qui comprend une expérience de recherche, ou doivent être expérimentés en recherche.**

Il est bien établi que l'on favorise l'excellence, l'innovation et la créativité lorsqu'on accroît l'équité, la diversité et l'inclusion. Dans cet esprit, la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada se font un devoir de promouvoir l'excellence en faisant preuve d'équité et encouragent les candidats de parcours diversifiés à participer à leurs programmes de financement.

**Pour les candidatures présentées dans le cadre de l'option b) énoncée dans le Sommaire ci-dessus**, le chercheur principal doit être titulaire d'un diplôme reconnu par un ordre professionnel et avoir de l'expérience en matière de traitement ou de travail auprès des personnes vivant avec la SLA. Les professionnels de santé sont encouragés à faire une demande mais ceux qui n'occupent pas un poste universitaire indépendant devront compter dans leur équipe un chercheur principal répondant aux critères mentionnés ci-dessus.

Un candidat ne peut soumettre qu'une seule demande de bourse de développement. Cependant, il est possible de présenter plus d'une candidature pour une bourse de démarrage, dans la mesure où les projets proposés sont suffisamment distincts et qu'il n'y ait pas de chevauchement de financement. Dans tous les cas, les demandes doivent être entièrement indépendantes, c'est-à-dire les résultats ou les expériences liées à un projet ne peuvent servir à guider un autre projet faisant l'objet de l'une ou l'autre des bourses.

Le programme de bourses de découvertes ne vise pas à financer les travaux appuyés par d'autres organismes de financement. Si tel est le cas, veuillez écrire à l'équipe de recherche de la Société canadienne de la SLA à l'adresse [research@als.ca](mailto:research@als.ca) qui vous renseignera sur les possibilités de partenariat.

Veuillez noter que les candidats doivent être en mesure de lancer leur projet lorsque le financement commencera, soit en janvier 2027. Si le projet doit faire l'objet d'un examen institutionnel ou de contrats avec des tiers indépendants avant de démarrer (par exemple : approbation du comité d'éthique de la recherche, etc.), le candidat doit entamer le processus en cause avant cette date.

### Dates importantes

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| • Appel de demandes                         | Le 13 mai 2026             |
| • Date limite de réception des candidatures | Le 3 juillet 2026 (13h HE) |
| • Annonce de la décision                    | Novembre 2026              |
| • Commencement du financement               | Janvier 2027               |



## Processus de demande

Les demandes dûment complétées doivent être soumises par courriel à l'équipe de recherche de la Société canadienne de la SLA ([research@als.ca](mailto:research@als.ca)), **en un seul fichier PDF**, au plus tard le **3 juillet 2026 à 13 h HE**. Les demandeurs devraient demander un accusé de réception et une confirmation de lecture. Un accusé de réception sera envoyé dès réception du courriel.

Les exigences de mise en forme de la demande sont les suivantes : document de format lettre, marges d'au moins 0,5 pouce (1,27 cm), et textes à simple interligne utilisant des polices standard (Calibri 11, Arial 11 ou Times Roman 12). La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. **Les demandeurs ont l'entière responsabilité de s'assurer que leur demande respecte ces exigences et qu'elle est reçue avant la date limite.**

Veuillez transmettre les sections de la demande dans l'ordre suivant :

### 1) Page couverture

### 2) Résumé scientifique (limite : ½ page)

### 3) Sommaire vulgarisé (limite : 300 mots)

### 4) Plan de recherche

- Bourse de démarrage (limite : 6 pages)
- Bourse de développement (limite : 8 pages)

### 5) Intégration dans le milieu de la SLA (limite : 1 page)

- Bourse de démarrage – plan de financement subséquent et, le cas échéant, intégration dans un programme de SLA
- Bourse de développement – intégration dans un programme de SLA, vision à long terme du projet

### 6) Figures et tableaux

- Bourse de démarrage (limite : 3 pages)
- Bourse de développement (limite : 4 pages)

### 7) Bibliographie

### 8) Budget proposé et justification

### 9) Curriculum vitae (chercheur principal et cochercheur(s) ; voir ci-dessous pour le format) (limite : 5 pages par CV)

### 10) Documents justificatifs

### 11) Approbation de l'établissement (limite : ½ page)

### 12) Autres financements actuellement détenus ou demandés

### 13) Rendement d'un financement antérieur spécifique à la SLA (le cas échéant) (limite : 1 page)

### 14) Explication relative à un retard significatif (facultatif)

### 15) Examineurs exclus (facultatif)



## 1) Page couverture

À noter : il s'agit d'un formulaire à remplir (document Word), [téléchargeable](#) sur le site web de la Société canadienne de la SLA.

## 2) Résumé scientifique

Résumé scientifique d'environ ½ page expliquant l'hypothèse sur laquelle reposent les travaux, leur justification, leurs objectifs spécifiques et leur portée en ce qui concerne l'identification des causes et/ou la découverte de traitements contre la maladie **ou** l'impact du projet proposé sur la gestion de la qualité de vie des personnes atteintes de SLA.

## 3) Sommaire vulgarisé

Maximum de 300 mots. Pour les candidats retenus, l'information contenue dans cette section peut être utilisée dans des documents de communication distribués aux personnes touchées par la SLA, aux donateurs, au grand public et à d'autres parties prenantes clés. Le texte doit être vulgarisé de manière à être facile à comprendre par une personne n'ayant pas de formation scientifique.

## 4) Plan de recherche

En ce qui concerne les deux volets, le plan de recherche doit inclure les rubriques suivantes, en respectant les critères de mise en forme décrits ci-dessus (bourse de démarrage : maximum de SIX pages ; bourse de développement : maximum de HUIT pages).

### a) Contexte

- Énoncé de l'hypothèse et des objectifs des travaux de recherche proposés.

### b) Portée

- Décrire la portée du projet proposée par rapport à l'identification des causes de la SLA ou au développement de traitements, en soulignant l'aspect novateur et porteur d'espoir du plan de recherche.

### c) Contexte

- Il n'est pas nécessaire de présenter une analyse exhaustive du corpus scientifique. Fournir uniquement les renseignements qui permettront de bien comprendre le projet, car les examinateurs sont des spécialistes de la SLA et des troubles neurologiques.

### d) Résultats préliminaires



- **Bourse de démarrage** : Le cas échéant, ces renseignements peuvent être fournis dans la justification ou le plan expérimental, ou ici dans une section séparée.
- **Bourse de développement** : Décrire toutes les données ou observations étayant directement l'hypothèse/les objectifs de recherche ou qui montrent des résultats prometteurs.

**e) Plan de recherche**

- En raison des contraintes d'espace, mettre l'accent sur la description et la justification de la méthodologie générale à utiliser pour valider l'hypothèse ou atteindre les objectifs de recherche.

**f) Milieu de recherche et collaborateurs/cochercheurs**

- Décrire en quoi le milieu de recherche, les collaborations stratégiques et le personnel prévu procureront les ressources et le soutien nécessaires à l'exécution du projet.
- **Bourse de démarrage** : Se concentrer sur le milieu en général et le cadre de collaboration.
- **Bourse de développement** : Décrire l'apport des cochercheurs formels.

L'influence du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de l'ethnie, du statut socioéconomique et/ou autres caractéristiques pertinentes sur la santé et ses interactions avec d'autres facteurs sont des aspects qui méritent d'être approfondis afin que les travaux de recherche produisent de meilleurs résultats qui profitent à toute la population canadienne. Les demandeurs sont encouragés à consulter les [Modules de formation en ligne](#) : Intégrer la notion du sexe et du genre dans la recherche en santé des IRSC.

Veuillez décrire comment les déterminants de la santé pertinents seront intégrés dans la conception, les méthodes, l'analyse et l'interprétation de la recherche et/ou la diffusion des résultats.

**5) Intégration au milieu de la SLA**

**Bourses de démarrage** – Sur UNE page, décrire en quoi ce projet ferait progresser la recherche sur l'écosystème global de la SLA. Les candidats sont invités à réfléchir à l'importance potentiel des retombées anticipées et la manière dont elles pourraient ouvrir de nouvelles voies de recherche ou créer les bases d'études futures. Expliquez comment vous comptez faire avancer les résultats y compris les possibilités futures de financement (au-delà de la bourse de développement) et les possibilités de collaboration. Les candidats sont encouragés à réfléchir à la manière dont leur travail pourrait engager les acteurs de la recherche sur la SLA, de la sensibilisation à la maladie et les personnes ayant une expérience vécue. Le candidat doit aussi fournir une stratégie de mobilisation des connaissances qui définit la dissémination des connaissances par le biais, entre autres, de présentations, d'ateliers, de publications ou autres formes de communication.



**Bourses de développement** – Sur UNE page, décrire le plan d’application des connaissances subséquent si le projet aboutit à des résultats probants. Inclure la manière dont les retombées peuvent être avancés vers une application clinique ou une utilité plus étendue dans l’écosystème de la SLA. Indiquer comment le projet s’intègre à votre programme de recherche ou de soins existant ou émergent, et comment il peut améliorer ou étendre le programme global de SLA de votre laboratoire ou de votre clinique. Les candidats sont encouragés à décrire les collaborations prévues, les activités de dissémination (par exemple, des présentations ou des publications), et la façon dont le travail sera positionné pour maximiser l’impact au-delà de la portée du projet financé - à la fois au sein de l’écosystème de la recherche et, en fin de compte, pour les personnes vivant avec la SLA.

## 6) Figures et tableaux

Un maximum de TROIS pages supplémentaires pour une bourse de démarrage ou de QUATRE pages supplémentaires pour une bourse de développement est autorisé pour présenter les figures et/ou les tableaux qui accompagnent le plan de recherche (p. ex. : données préliminaires ou renseignements étayant sa faisabilité). Ces pages ne peuvent pas être utilisées pour communiquer du texte supplémentaire. Les figures et les tableaux ne doivent pas être intégrés au fil du plan de recherche.

## 7) Bibliographie

Le plan de recherche doit être référencé de manière appropriée. La bibliographie est exclue du nombre total de pages.

## 8) Budget proposé et justification

À partir du [modèle du bourse de démarrage](#) ou du [modèle de bourse de développement fournis](#), le budget doit clairement détailler l’utilisation proposée des fonds du projet. Les fonds doivent être répartis en fonction de catégories appropriées et en accord avec les dépenses approuvées par les IRSC : personnel, équipement de laboratoire, fournitures consommables, animaux de laboratoire, autres (y compris les contrats de service, les frais de service, les coûts de publication, etc.). Les coûts indirects ou les frais généraux ne sont pas admissibles dans le cadre de ces bourses. Les candidats à une bourse de démarrage peuvent décider si des fonds seront distribués à des cochercheurs, tandis que les fonds du bourse de développement doivent être répartis entre les cochercheurs.

Le budget détaillé doit être accompagné de pièces justificatives confirmant les dépenses proposées pour chacune des grandes catégories. Si le chercheur principal demande une durée du projet accélérée, il doit préciser dans cette partie les raisons qui motivent une dépense et une exécution accélérée afin de démontrer que les fonds peuvent être utilisés dans le délai demandé.

## 9) Curriculum vitae (CV)



Le chercheur principal et le(s) co-chercheur(s) doivent fournir un curriculum vitae. Veuillez ne pas soumettre le CV commun canadien. Le *curriculum vitae* doit suivre le modèle de notice biographique des NIH, incluant notamment : Études et formation ; Titres de poste et mentions d'honneur ; Champ de recherche (un paragraphe) ; Activités professionnelles et prix ; Publications revues par des pairs pertinentes à la demande ; et Financements de recherche au cours des cinq dernières années et les retombées obtenues dans le cadre de ce financement. Maximum de CINQ pages par CV. Seuls les cochercheurs formels doivent fournir un CV. Celui des collaborateurs n'est pas exigé dans le cadre de cette demande.

### 10) Documents justificatifs

- a) Le cas échéant, la demande peut être accompagnée de lettres de collaboration ou de soutien provenant de collègues qui fourniront des ressources essentielles au projet de recherche afin de démontrer la faisabilité du plan de recherche proposé.
- b) Pour les demandes considérées comme des resoumissions, les candidats peuvent fournir jusqu'à UNE page additionnelle décrivant une réponse aux évaluations précédentes. Les examinateurs recevront les évaluations précédentes afin d'étudier les réponses et les modifications nécessaires.

### 11) Approbation de l'établissement

Résumer les approbations requises par l'établissement prévues (p. ex. : Comité d'éthique de la recherche, soin des animaux, biosécurité, ententes institutionnelles) dans le cadre des travaux de recherche proposés (½ page maximum). Cette partie décrit les approbations qui auront été obtenues au moment de la date limite du dépôt des candidatures (s'il y a lieu), le moment prévu de toute autre approbation nécessaire, ainsi que tout risque de délai connu et la stratégie pour y remédier. Bien qu'aucune documentation ne soit exigée à cette étape, les approbations d'établissement applicables doivent avoir été obtenues avant le décaissement des fonds.

### 12) Autres financements actuellement détenus ou demandés

Veuillez remettre une liste des financements actuellement détenus ou en attente, et indiquer clairement tout chevauchement avec votre proposition. Si plusieurs demandes sont présentées dans le cadre du programme de bourse de découvertes, veuillez décrire brièvement ce qui les différencie.

### 13) Rendement d'un financement antérieur spécifique à la SLA (le cas échéant)

Énumérer jusqu'à cinq subventions ou bourses reçues ayant trait à la SLA, à commencer par les plus récentes (UNE page maximum). Pour chaque subvention ou bourse, dresser une liste d'au plus trois réalisations qui en ont découlé. Privilégier les publications évaluées par des pairs, en nommant aussi d'autres faits saillants de recherche, de collaboration ou d'avancement scientifique. Cette partie servira à évaluer les résultats de recherche issus de financements ultérieurs, sans pour autant pénaliser les candidats n'ayant pas déjà bénéficié de tel fonds.

### 14) Explication relative à un retard significatif (facultatif)



Résumer (1/2 page maximum) les motifs de tout retard justifiable qui pourrait être pris en compte par les examinateurs lors de l'évaluation des réalisations. À titre d'exemple, ceci inclut, entre autres, un congé parental ou une maladie grave.

### **15) Examineurs exclus (facultatif)**

Deux personnes au maximum peuvent être exclues en tant qu'examineurs.

### **Examen de la demande**

Un comité de sélection international évalue les demandes et leur attribue un pointage et un classement. Le comité est composé de chercheurs fondamentalistes et cliniciens possédant une expertise dans le domaine de la SLA et/ou des maladies neurologiques connexes. Les volets sont évalués et notés séparément. Les candidats doivent donc choisir soigneusement le volet qui convient le mieux à leur projet. Le comité d'évaluation par des pairs recommandera un plan de financement à partir de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les membres et futurs présidents du comité sont choisis par le président actuel du comité, le vice-président, recherche, et le président du conseil consultatif scientifique et médical de la Société canadienne de la SLA, ainsi qu'un représentant de la Fondation Brain Canada. Les candidats sont approuvés par le conseil d'administration de la Société canadienne de la SLA. Les bourses seront évaluées en fonction de leur mérite scientifique et de leur faisabilité, de leur impact sur la recherche ou les soins liés à la SLA, de la qualité de l'équipe et de l'environnement, ainsi que de l'intégration dans le contexte plus large de la SLA..

En outre, le comité pourrait faire appel à des examinateurs externes s'il requiert une expertise supplémentaire ou si sa charge de travail le nécessite. Ces examinateurs externes fourniront des notes et des commentaires détaillés pour guider les échanges du comité lorsqu'il se réunit.

Par la suite, les équipes de recherche de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada, ainsi que les PDG et le(s) membre(s) observateur(s) du conseil se réuniront pour s'entendre sur les recommandations de financement qu'ils présenteront au conseil d'administration.

L'équipe de recherche de la Société canadienne de la SLA transmettra aux demandeurs les commentaires anonymes des évaluateurs ainsi qu'un résumé des principaux points de discussion, si le projet a fait l'objet d'une discussion approfondie.

### **Conditions de la bourse**

1. Les fonds prendront la forme de versements à l'établissement hôte du chercheur principal. Les fonds seront versés sous réserve de l'approbation du comité d'éthique de l'établissement hôte, le cas échéant (expériences chez des sujets humains ou des animaux, ou avec des matières dangereuses). À noter : il incombe au chercheur principal d'obtenir toutes les approbations nécessaires auprès du comité d'éthique des établissements concernés. Des prolongations sans



coûts additionnels sont possibles, sous réserve de l'approbation de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada. Tout changement notable aux objectifs du projet ou à la répartition du budget doit être préalablement autorisé par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada.

2. Un rapport d'étape annuel doit être fourni. Celui-ci comprend notamment une description des progrès scientifiques et un état financier dressé par l'établissement hôte, à remettre respectivement dans les 30 et 60 jours suivant la date anniversaire du début du projet. Les versements suivants seront effectués dans la mesure où les exigences en matière de reddition de comptes et de progrès scientifiques auront été satisfaites. À noter : le financement pourrait être interrompu ou annulé faute de produire ces rapports dans les délais prévus. Un rapport final doit être remis dans les 60 jours suivant la fin de la bourse. La Société canadienne de la SLA fournira un modèle de rapport au lauréat. Les rapports seront examinés par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada.
3. Le financement est assujéti au respect des politiques de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada.
4. Il faut divulguer tout chevauchement budgétaire du projet avec d'autres fonds accordés par la Société canadienne de la SLA, la Fondation Brain Canada ou autre organisme. Les fonds seront octroyés dans la mesure où les membres de l'équipe ne reçoivent pas d'autres fonds pour le même projet au cours de la période subventionnée. L'établissement hôte et le chercheur principal doivent divulguer tout chevauchement de financement avant et pendant la période subventionnée, auquel cas le montant de la bourse sera ajusté en conséquence.
5. La Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada encouragent la publication de tous les manuscrits en libre accès. Tous les documents, présentations, résumés scientifiques, etc. doivent mentionner le financement accordé par la Société canadienne de la SLA, le gouvernement du Canada (Santé Canada) et la Fondation Brain Canada. Les boursiers doivent faire de leur mieux pour publier les résultats de leurs travaux et pour souligner l'appui financier offert par la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada lors d'événements rapportés par les médias ayant trait aux travaux financés. Les boursiers doivent transmettre au vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA un exemplaire de tout article ou autre présentation qui s'apprête à être publié. Ils doivent aussi promptement aviser la Société canadienne de la SLA de la tenue de tout événement média associé à leur projet. Celle-ci en avisera à son tour la Fondation Brain Canada. Dans la mesure du possible, la Société canadienne de la SLA et la Fondation Brain Canada souhaitent être avisées de toute possibilité de couverture médiatique.



6. Les boursiers doivent aviser le vice-président, recherche, de la Société canadienne de la SLA de tout problème important, manque de ressources, source de financement supplémentaire ou changement au plan de recherche pendant la durée de la bourse.
7. Afin d'appuyer la mission de la Société canadienne de la SLA et de la Fondation Brain Canada, les boursiers devront s'engager activement auprès de ces organismes ou en promouvoir la cause lorsqu'on leur en fait la demande. Il peut s'agir d'une présentation scientifique ou de vulgarisation auprès de différents publics, y compris le milieu de la SLA.
8. Les boursiers doivent faire de leur mieux pour participer aux événements de la Société canadienne de la SLA et pourraient être invités à y présenter leur projet.

### Questions et renseignements supplémentaires

David Taylor, Ph.D.  
Directeur scientifique  
Société canadienne de la SLA  
180, rue Bloor Ouest, bureau 500  
Toronto, ON M5S 2V6  
Courriel : [research@als.ca](mailto:research@als.ca)

Julia Segal, Ph. D.  
Gestionnaire principale des programmes  
Fondation Brain Canada  
1200, avenue McGill College, bureau 1600  
Montreal, QC H3B 4G7  
Courriel : [programs@braincanada.ca](mailto:programs@braincanada.ca)